

### Décision du Président

**M. Heap:** Monsieur le Président, ce que je veux faire ressortir—et je demande au ministre s'il serait d'accord—c'est que la grande majorité, l'énorme majorité des permis délivrés, l'ont été conformément à la loi, selon des normes que les fonctionnaires doivent faire appliquer, et non en fonction du pouvoir discrétionnaire du ministre.

**L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)):** Monsieur le Président, nous n'avons pas de ventilation des chiffres. Il y a les articles de la loi en vertu desquels nous pouvons admettre des personnes. Je retiens cependant la suggestion de mon collègue et à partir de maintenant nous ferons ce genre de statistiques, de sorte que tous les députés puissent surveiller la situation et sachent combien de personnes entrent à titre de réfugiés, dans le cadre de l'unification des familles, dans l'intérêt national, ou toute autre catégorie . . .

**M. le Président:** A l'ordre. La parole est à la députée de Leeds—Grenville.

\* \* \*

● (1510)

### LES ALIMENTS ET DROGUES

#### LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'IRRADIATION DES ALIMENTS

**Mme Jennifer Cossitt (Leeds—Grenville):** Monsieur le Président, je pose ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Songe-t-on à modifier le Règlement sur les aliments et drogues et à classer le processus d'irradiation des aliments autrement que comme additif? Autrement dit, il ne sera plus nécessaire de faire subir d'autres analyses à ces aliments ni de les étiqueter. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que les Canadiens auront tous les renseignements voulus pour décider en connaissance de cause s'ils veulent ou non consommer ces aliments?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, l'irradiation est employée maintenant dans plusieurs pays. Elle est utilisée au Canada et elle fait l'objet de recherches depuis au moins trois décennies. Par ailleurs, une institution des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé, a déclaré dès 1981 que les aliments irradiés étaient tout à fait inoffensifs.

\* \* \*

### LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

#### DÉCISION DÉCLARANT CERTAINES DÉLIBÉRATIONS NULLES ET NON AVENUES

**M. le Président:** Plus tôt, ce matin, aux affaires courantes, un projet de loi d'initiative ministérielle visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise a été présenté et lu

pour la première fois. Comme ce projet de loi se fonde sur une motion des voies et moyens qui, comme s'en sont aperçus les députés qui suivaient les délibérations ce matin, n'a pas encore été adoptée par la Chambre, je dois malheureusement déclarer que les délibérations relatives à ce projet de loi sont nulles et non avenues et que le projet de loi doit rester inscrit au *Feuilleton* pour être présenté à nouveau.

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

#### L'UTILISATION D'UNE EXPRESSION ANTIPARLEMENTAIRE

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports):** Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège, comme je vous en ai avisé. Alors qu'on répondait à des questions cet après-midi au sujet de Prince Rupert, le député de Skeena (M. Fulton) a utilisé le terme «escroc». Je prétends que cette expression est antiparlementaire. Quoi qu'il en soit, non seulement, il a utilisé ce terme, que vos prédécesseurs ont jugé antiparlementaire à d'autres occasions, monsieur le Président, mais il l'a encore fait de telle façon qu'aucun d'entre nous ne sait au juste à qui ce qualificatif s'adressait. Il se peut que je sois la personne visée. Si c'est le cas, je voudrais qu'on le raye du compte rendu. Je souhaite que le député nous explique qui il traite d'escroc. Si c'est votre serviteur, je voudrais l'inviter à répéter son accusation à l'extérieur de la Chambre, où les sanctions voulues peuvent être prises . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crosbie:** . . . pour qu'il n'y ait plus de fripons. La remarque du député s'adresse peut-être à l'un de mes prédécesseurs? Est-ce le vice-premier ministre (M. Mazankowski) qui est un escroc ou est-ce l'un des derniers ministres des Transports—peut-être mon vis-à-vis? Qui est visé? Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, laissons tous ceux qui sont disposés à se laisser traiter d'escroc se lever . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Ouellet:** Il n'y a qu'une seule personne debout, vous.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crosbie:** Pourrait-on éclaircir cette question, monsieur le Président?

**M. Fulton:** Monsieur le Président, comme vous le savez, je vous ai déjà avisé de mon intention de retirer cette allusion. Étant donné que le ministre s'est attardé un peu sur cette question, je souhaiterais préciser exactement ce qui s'est passé.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Fulton:** Je me suis rétracté.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît.